

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 juillet 2023 à 17h, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum (article L2121-17 du CGCT), au lundi 31 juillet à 17h, en Mairie de Rosans.

Lionel TARDY,
Maire de ROSANS

